



Blonay, le 4 mars 2023

**Préavis N° 01-2023 concernant la révision du
Plan d'affectation communal, périmètre
« Centre », pour un montant de CHF 290'000.-**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 février 2023 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 01-2023,

où les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (57 oui, 3 voix contraires et 9 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 290'000.- pour la révision du Plan d'affectation communal périmètre « Centre » ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 février 2023.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi



Ariane Wunderli